

2021-62

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie Centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du seize septembre deux mil vingt et un et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 28

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Marie Françoise TAHON donne procuration à Sandrine BROCARD

Catherine MORTREUX donne procuration à Arthur WAGNON

Annie BAGGIO donne procuration à Véronique ROTTELEUR

Absents : Philippe KUPPENS

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Décision modificative n° 2

Vu le budget primitif 2021 adopté le 25 mars 2021 ;

Vu la décision modificative n°1 du 30 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajuster les crédits comme suit :

Article 1 : Modification budgétaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 (charges à caractère général)				
60622-01 (carburants)	5 000.00 €			
60623-251 (alimentation)	3 000.00 €			
60623-4212 (alimentation)	3 000.00 €			

60631-0205 (fournitures d'entretien)	2 000.00 €		
611-01 (contrats de prestations de services)	10 000.00 €		
615221-0200 (entretien et réparations sur bâtiments publics)	14 000.00 €		
6156-020 (maintenance)	9 000.00 €		
6262-112 (frais de télécommunications)	4 000.00 €		
TOTAL 011	50 000.00 €		
Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)			
6332-0200 (cotisations versées au F.N.A.L.)		300.00 €	
6336-0200 (cotisations aux CDG et CNFPT)		100.00 €	
64111-0200 (rémunération principale du personnel titulaire)		47 500.00 €	
64112-0200 (NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence du personnel titulaire)		1 300.00 €	
64118-112 (autres indemnités du personnel titulaire)		800.00 €	
TOTAL 012		50 000.00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €	

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €	
--------------------------------------	--------------------	--------------------	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opération 9163 (complexe sportif)			
21318-4111		30 712.00 €	
Total opération 9163		30 712.00 €	
Opération 9168 (écoles)			
2183-2121		27 000.00 €	
2183-2122		18 100.00 €	
2183-2123		11 400.00 €	
2188-251		27 000.00 €	
Total opération 9168		83 500.00 €	

Opération 9169 (matériels divers)			
2184-0201		2 000.00 €	
2188-01		800.00 €	
2188-0200	888.00 €		
2188-4111		181.00 €	
Total opération 9169		2 093.00 €	
Opération 9171 (VRD)			
2152-822	5 100.00 €		
21578-822		888.00 €	
Total opération 9171	4 212.00 €		
Opération 9172 (ateliers municipaux)			
2188-0205		5 100.00 €	
Total opération 9172		5 100.00 €	
Opération 9175 (cimetière)			
2135-026		100.00 €	
2116-026	75 000.00 €		
Total opération 9175	74 900.00 €		
Opération 9192 (réserves foncières)			
2128-01	94 934.30 €		
2111-01		75 518.00 €	
Total opération 9192	19 416.30 €		
Opération 9193 (équipement informatique)			
2051-020	2 000.00 €		
Total opération 9193	2 000.00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		20 876.70 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE

Chapitre 041 (opérations patrimoniales)			
2051-0200		348.05 €	
2111-01		788.40 €	
2128-8231		110 506.56 €	
2135-2122		1 140.00 €	
2188-2121		156.00 €	
TOTAL 041		112 939.01 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT D'ORDRE	0.00 €	112 939.01 €	

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		133 815.71 €	
--------------------------------------	--	---------------------	--

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
Chapitre 13 (subventions d'investissement)				
1311-0200 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Etat)				760.00 €
1321-2122 (subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Etat)				0.07 €
1321-303 (subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Etat)				11 178.57 €
1322-8231 (subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Région)			542.70 €	
1328-2122 (subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – autres organismes)				9 480.76 €
Total 13			542.70 €	21 419.40 €
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT				20 876.70 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE

Chapitre 041 (opérations patrimoniales)				
2031-01				788.40 €
2031-2121				156.00 €
2031-2122				1 140.00 €
2031-822				8 694.00 €
2031-8231				101 812.56 €
2051-0200				348.05 €
TOTAL 041				112 939.01 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT D'ORDRE			0.00 €	112 939.01 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				133 815.71 €

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

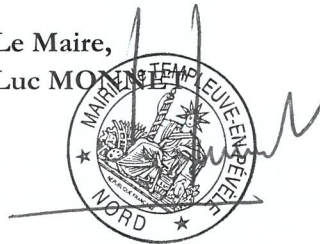
Le conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve en Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Luc **MONNET**



Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 059-215905860-20210923-2021_62-DE